

COMPTE-RENDU CHSCT du 14/06/2018

Représentants de l'Administration : M. FORTE, Mme DESLANDES, M. JOUANNEAU
M. BOCQUILLON Inspecteur Sécurité et Santé au Travail (ISST), Mme MANNEVY Secrétaire
Représentants du personnel : COUDRAIS Isabelle, OBLIN Pierre, PIRONAUD Benoît pour FO-DGFIP.

Le CHSCT s'est ouvert à 14h 00. Aucune déclaration liminaire n'étant lue, il est procédé à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 27/03/2018 :

Ce PV a été adopté à l'unanimité.

2. Projet de transfert des missions de l'accueil fiscal et du recouvrement de la trésorerie de Valençay vers le SIP de Châteauroux

Le Président du CHSCT nous a présenté la fiche concernant le projet de transfert des missions de l'accueil fiscal et du recouvrement de la trésorerie de Valençay vers le SIP de Châteauroux qui doit avoir lieu le 1^{er} Janvier 2019.

Ce transfert vient en complément de celui qui a déjà été fait des trésoreries de Déols, Buzançais et Châtillon vers le SIP de Châteauroux au 1^{er} Janvier 2018.

C'est donc une opération que maîtrise parfaitement notre Direction et qui finalise ainsi la centralisation de cette mission liée aux trésoreries de la RAN de Châteauroux vers un site unique.

La Direction a repris les mêmes arguments que lors de la présentation des projets précédents pour les 3 trésoreries ci-dessus mentionnées : la possibilité d'avoir un interlocuteur unique, la difficulté pour nos collègues de ces postes d'être polyvalents sur des métiers différents (manque de spécialisation) et des usagers qui se présentent peu à l'accueil pour demander des renseignements sur l'assiette de l'impôt (il y aura malgré tout des permanences assurées lors des futures campagnes de déclaration).

Actuellement, d'après notre Direction, cette mission ne représente que 10 % de l'activité du poste. De plus, la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation et du prélèvement à la source vont constituer des baisses de charges pour nos collègues (selon notre Directeur, 90 à 95 % des usagers de cette zone géographique ne paieront plus de taxe d'habitation à la suite de sa réforme). Ainsi, ce regroupement se justifie d'autant plus.

La Direction a commencé à mettre en place un plan de renforts à la trésorerie de Valençay afin de mettre le plus à jour possible la situation du recouvrement forcé avant son transfert.

1 emploi C est concerné par ce transfert. Seulement, notre Directeur nous a indiqué que personne n'envisageait de suivre la mission. C'est donc l'équipe de renfort (qui intervenait déjà sur place) qui aura pour but d'absorber ce surplus de charges pour nos collègues du SIP de Châteauroux. En attendant mieux...

À cette occasion, le Directeur a évoqué plus généralement les problématiques liées au recouvrement forcé et envisage un réajustement des seuils et des protocoles entre les différents services acteurs et le PRS. Cela permettrait de recentrer l'action du PRS sur une mission "offensive" du recouvrement.

Le Directeur a traduit la volonté de notre Direction Générale que nous restions un acteur essentiel et incontournable du recouvrement forcé de l'impôt. D'autres administrations auraient-elles des vues sur cette mission... ?

Suite à ce transfert, la trésorerie mixte de Valençay devient une trésorerie SPL (Secteur Public Local).

Vos représentants FO-DGFIP ont donné un avis défavorable à ce projet. En effet, nous ne pouvons que déplorer les transferts de charges (accueil, information et recouvrement) vers nos collègues du SIP de Châteauroux et l'abandon, pour les usagers de la zone géographique de Valençay, d'une mission de service public.

3. Projet de fusion des trésoreries de Buzançais et de Châtillon-Sur-Indre

Le Président du CHSCT nous a présenté la fiche relative au projet de fusion des trésoreries de Buzançais et Châtillon au 1^{er} Janvier 2019.

Le choix de la trésorerie absorbante s'est porté sur Châtillon pour des considérations purement mobilières et immobilières. Après transfert des missions hospitalières et impôt (accueil et recouvrement) vers Châteauroux et des moyens humains qui en découlaient, ces 2 trésoreries ne conservaient que la mission SPL.

En conséquence, notre Direction a justifié cette fusion par le fait que ces 2 trésoreries ne tournaient plus qu'avec 2 agents et 1 chef de poste et que cette situation n'était viable ni pour l'une ni pour l'autre.

Ainsi, une structure unique « devient indispensable pour disposer d'un effectif permettant un fonctionnement dans des conditions satisfaisantes ».

De plus, la Direction a souligné que les 2 structures sont situées dans le même canton.

Les effectifs de la nouvelle trésorerie seront composés d'un chef de poste, de 2 contrôleurs et 2 agents.

Pour nos collègues de Buzançais, la Direction s'y déplace ce vendredi 15 Juin afin de les rencontrer et leur proposer des solutions d'affectation.

1 collègue serait susceptible de suivre la mission tandis que l'autre serait davantage intéressé par un poste sur Châteauroux.

Les règles de gestion ne permettent pas au cas présent un maintien de poste à la commune pour nos collègues.

Concernant la cheffe de poste, celle-ci sera affectée ALD Châteauroux au 01/01/2019 et devra participer au mouvement de mutation 2019.

Pour nos collègues B et C, la personne souhaitant suivre la mission bénéficiera d'une priorité.

En tout état de cause, l'ensemble des agents de cette trésorerie sera éligible au dispositif de la prime de restructuration de service.

Vos représentants ont fait remarquer que le site de Châtillon était rarement demandé lors des mouvements de mutations locales.

La Direction a déjà fait le recrutement d'un agent C en situation de handicap (recrutement spécifique) qui a commencé sa formation à l'ENFIP le 11/06/2018 et qui rejoindra le poste à la fin de ses 6 semaines de formation.

En attendant de connaître les mutations locales, l'équipe départementale de renfort va être sollicitée.

De plus, l'administration envisagerait une CAPL en Janvier 2019 pour la RAN de Châteauroux uniquement afin de combler si possible la ou les vacances qui seraient constatées à Châtillon.

On peut quand même faire remarquer que l'équipe de renfort est de plus en plus amenée à combler les « trous » sur certains sites et qu'à force ils y seront présents de manière continue. Cette présence continue démontre que la suppression de certains postes a été mal ciblée par notre Direction et devrait l'inciter à leurs rétablissements.

Note des Auteurs : le télétravail va se démocratiser et des espaces de co-working (espace de travail en commun) vont être mis en place afin de permettre à des collègues nommés sur des sites extérieurs d'avoir à éviter de se déplacer trop régulièrement vers lesdits sites. La Direction envisage une mise en place de cet espace à l'entresol de la DDFIP.

Vos représentants FO-DGFIP ont donné un avis défavorable à ce projet de fusion. Encore une fois nous ne pouvons que regretter la fermeture d'une trésorerie de proximité et les conséquences pour nos collègues en place.

4. Ajustement du périmètre des collectivités gérées par la trésorerie de Déols

Le Président du CHSCT nous a présenté la fiche relative au projet d'ajustement du périmètre des collectivités gérées par la trésorerie de Déols.

Vous serez ainsi heureux d'apprendre que la Direction abandonne temporairement son transfert à Châteauroux et laisse ainsi le soin à la future Directrice de mettre en œuvre ce projet (ou non...).

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, les modifications concernant la gestion de l'activité SPL des communes de Buxières-d'Aillac, Velles et La Pérouille.

Nom du groupement	Nom commune	TS cibles	TS source
CC du Val de Bouzanne	Buxières-d'Aillac	La Châtre	Déols
CC Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse	Velles	Argenton	Déols
CC Brenne - Val de Creuse	La Pérouille	Le Blanc	Déols

Seule la commune de Niherne ne fait plus partie de ce périmètre.

En raison du faible volume des opérations concernées aucun impact en emploi n'est envisagé.

5. Point sur le budget 2018

Le CHSCT continue de prendre en charge financièrement des actions en fonction des demandes remontées notamment par les registres santé et sécurité au travail.

Le nouveau système d'ouverture des portes d'accès au CDFIP de Châteauroux va être installé au cours de l'été. La distribution des badges se fera début septembre avec une mise en fonctionnement du système mi-septembre.

Quelques petits conseils de la part de l'ISST pour l'utilisation des climatiseurs individuels à l'approche de la période des fortes chaleurs : faire tourner le système à pleine puissance lorsque la pièce est vide et le faire fonctionner au minimum lorsque les agents sont dans la pièce.

6. Questions diverses

Vos représentants ont attiré l'attention de la Direction sur 3 places de parking du CDFIP de Châteauroux qui sont particulièrement dégradées notamment à cause des racines d'arbres proches. Un devis va être demandé par la Direction.

Fin de la séance à 17h15.

Prochain CHSCT programmé le 25/09/2018.